

**CENTRE DES ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL**

**FONDS DE LA COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ  
DOSSIERS DE SUIVI DE LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DU  
CANAL INTEROCEANIQUE DE PANAMA**

**2001 007**

# INTRODUCTION

## Activités

Transports maritimes

## Présentation de l'entrée

Ce fonds est entré au Centre des archives du monde du travail en 2001. Ces documents ont été déposés par l'Association des Amis de Ferdinand de Lesseps qui a déjà déposé les archives de la Compagnie du Canal de Suez. En fait, il s'agit de documents de suivi de la construction et de sa liquidation, détenus par la Compagnie du Canal de Suez dont les constructeurs et les dirigeants étaient les mêmes que ceux du Canal de Panama. On y retrouve des publications du Canal de Panama, des emprunts, des cartes, des dossiers concernant la liquidation.

Ce fonds complète parfaitement le fonds 7 AQ de la Compagnie interocéanique du Canal de Panama.

<b>Dates extrêmes des documents :</b>	1879-1909
<b>Importance matérielle :</b>	1 m.l.
<b>Communicabilité et reproduction :</b>	avec l'autorisation de l'Association des Amis de Ferdinand de Lesseps
<b>Instrument de recherche :</b>	bordereau réalisé en août 2006 par Gersende Piernas, chargée d'études documentaires.

## Historique

La Compagnie Universelle du Canal interocéanique de Panama, constituée le 20 octobre 1880, par M. F. de Lesseps, pour creuser un canal maritime dans l'isthme entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, émit, de 1882 à 1888, sept séries d'obligations. A cette dernière date, elle avait dépensé, en y ajoutant le capital actions, 1 milliard 335 000 000 de francs : le canal était loin d'être terminé, en dépit des circulaires qui avaient annoncé comme largement suffisante une somme totale de 600 millions pour l'exécution définitive de l'entreprise. Le 2 décembre 1888, la Société, à court d'argent, tenta une nouvelle émission qui n'eut pas de succès ; elle dut suspendre ses paiements. La dissolution fut prononcée ; des administrateurs provisoires et un liquidateur furent nommés (jugements du Tribunal civil de la Seine des 14 décembre 1888 et 4 février 1889).

Après le procès retentissant que l'on connaît et sur lequel on trouve groupés dans ce fonds d'archives, des imprimés intéressants, une loi de liquidation fut promulguée (1er juillet 1893) qui spécifiait qu'un mandataire des porteurs d'obligations serait désigné pour défendre et sauvegarder les intérêts des nombreux porteurs de titres. Cette fonction fut attribuée à M. Lemarquais (4 juillet 1893). Pour remplir la mission qui leur était confiée, le liquidateur et le mandataire des obligations furent mis en possession de toutes les archives de la Compagnie universelle du Canal interocéanique. Ils eurent également communication de pièces provenant du Parquet et dont ils prirent des copies ; à celles-ci, ils ajoutèrent les papiers élaborés dans leurs bureaux de 1893 à 1908 : poursuites contre les administrateurs, syndicaux, entrepreneurs, sociétés de crédit et autres, transactions, homologations, procès contre l'enregistrement, les sociétés civiles, répartition de l'actif, etc. et, d'autre part, les copies des pièces ou rapports imprimés de la Société nouvelle de Panama.

La question s'était posée, en effet, de savoir, si, pour défendre les intérêts des obligataires, il ne valait pas mieux reconstituer une nouvelle Compagnie qui essaierait d'achever le canal. Si on aboutissait, l'argent versé à la 1ère Société serait, dans une certaine mesure, préservé. C'est à quoi s'employèrent le liquidateur et le mandataire. Ils aboutirent en 1894 à la fondation de la Compagnie nouvelle du Canal de Panama, qui tenta, avec un capital de 65 millions de continuer les travaux. Après 4 ans d'efforts, celle-ci dut y renoncer, ayant épuisé en partie ses ressources. Elle essaya, sans succès, de constituer une société franco-américaine et se résigna à céder ses droits, ses travaux et tout son matériel, pour 40 millions de dollars, aux Etats-Unis d'Amérique (16 avril 1904). Cette cession ne fut pas faite, sans, au préalable, de pénibles et longues négociations dont on trouvera le détail dans l'abondante correspondance échangée entre le conseil d'administration de la Compagnie nouvelle, ses agents en Amérique et le gouvernement des Etats-Unis : télégrammes ou lettres dont les copies dactylographiées étaient envoyées au mandataire des obligataires et du liquidateur. Devenu en 1906, liquidateur de Panama, M. Lemarquais fut chargé de conserver pendant une vingtaine d'années les archives de la Compagnie et de la liquidation. Il les installa à Saint-Cloud dans un local qui lui appartenait.

## BORDEREAU D'ENTREE

<b>2001 007 001-004</b>	<i>Bulletin du canal interocéanique.</i>	1879-1889
<b>2001 007 005-006</b>	Numéros de Le Droit, journal des tribunaux, de la jurisprudence, des débats judiciaires et de la législation consacrés à l'affaire de Panama.	1893
<b>2001 007 007</b>	Cartes de l'isthme de Panama.	s.d.
<b>2001 007 008</b>	Le canal de Panama en 1886, rapport présenté par M. Jules Charles-Roux, Chambre de commerce de Marseille, 1886.	1886
<b>2001 007 009</b>	La Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, rapport présenté au tribunal civil de La Seine par M. Monchicourt, Paris, 1890.	1890
<b>2001 007 010</b>	Service technique : atlas des notes techniques concernant l'exposé des dispositions adaptées pour la solution de divers problèmes particuliers pour l'exécution du canal. [1880-1882, 1909]	